



## Motion de la Commission Exécutive du SNUDI-FO 89

### Notre conclusion du Grenelle de l'Education : c'est NON !

Les membres de la Commission Exécutive du SNUDI-FO 89 (23 membres) réunis le 15 juin 2021 ont pris connaissance des conclusions du Grenelle de l'Education.

**Tout d'abord nous tenons à reconnaître définitivement que la FNEC-FP FO a eu plus que raison de ne donner aucune caution à ce Grenelle** et de ne pas participer à ses ateliers, outils de communication du ministère visant à faire croire à un dialogue pour faire passer ses contre-réformes. Et en effet, le ministre continue à avancer au rouleau-compresseur contre les statuts et les droits des personnels, en dépit de nos revendications.

Si la communication ministérielle surmédiatisée tente de faire croire à une augmentation des salaires des enseignants, en réalité, il n'en est rien. **Une « prime d'attractivité » pour les débuts de carrières est prévue, certes, mais, en revanche, de revalorisation nous ne voyons pas la couleur.**

Nous sommes bien loin de ce que les personnels hospitaliers ont obtenu, par leur mobilisation, à savoir l'augmentation indiciaire de 183€ pour tous. C'est, a minima, ce que nous voulons, immédiatement, et sans contrepartie, ainsi que l'ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % du point d'indice !

Car, en matière de contrepartie de cette pseudo-revalorisation, le ministère est, en revanche, particulièrement généreux et prévoit **un arsenal de mesures pour engager un véritable basculement dans l'organisation et l'architecture même de l'Ecole :**

- mise en place d'une logique managériale, avec hiérarchie intermédiaire, cellules de ressources humaines de proximité, personnels élevés au rang de « chefs de rayon »,
- individualisation des droits et contournement des règles collectives et de l'égalité de traitement, multiplication des postes à profils,
- aggravation de l'accompagnement PPCR et mise sous tutelle des collègues...

En ajoutant à cela la loi Rilhac sur les directeurs d'écoles qui deviendraient les managers d'établissements toujours plus autonomes et dont les conseils d'écoles seraient décisionnaires, la mise en œuvre de la Loi Dussopt de transformation de la Fonction Publique qui opacifie les opérations de carrière et de mouvement, ou « l'ubérisation » de l'entrée dans le métier introduite par la réforme du concours... c'est au bulldozer que le ministère s'attaque au fonctionnement de l'Ecole pour **substituer au principe de prise de décisions par les équipes enseignantes et de liberté pédagogique, un système caporaliste où les personnels seraient les simples exécutants de la politique ministérielle relayée par des petits chefs locaux.**

Clairement, le ministère trouve les statuts trop contraignants, car ils sont garants des droits collectifs des agents. Il est donc question pour lui de les balayer, d'individualiser les carrières, de favoriser la pression hiérarchique directe sur les personnels. Nous le refusons.

**La Commission Exécutive du SNUDI-FO 89 invite tous les collègues, dès à présent :**

- à prendre connaissance des conclusions du Grenelle (voir dossier FNEC-FP FO) ainsi que des réformes en cours (Loi Rilhac, réforme du concours et de l'entrée dans le métier...),
- à se réunir dans les écoles pour échanger à ce sujet,
- à prendre position pour exprimer notre opposition et rappeler nos revendications (augmentation des salaires, défense des statuts, abandon du projet de loi Rilhac...)
- à envisager les moyens d'action pour bloquer cette entreprise de démolition de l'Ecole Publique.

**NON à la caporalisation de l'Ecole :**

**Abandon des mesures du Grenelle, de la Loi Rilhac et de la réforme du concours !**

**Pour une véritable augmentation des salaires !**